# Thème 2 : Gérer le référencement et la visibilité de l'organisation sur internet

Pour comprendre comment le référencement et la visibilité d’une organisation sur un site internet est gérer, il est intéressant d’analyser les droits d’utilisation des contenus externe puis les mentions légales et conditions générales d’utilisation d’un site web et enfin la responsabilité de l’éditeur et de l’hébergeur du site web en question.

## 2.1 Accessibilité et conformité à la législation et aux mentions légales

La collecte et le traitement de données personnelles (nom, prénom, adresse, numéro de sécurité sociale, etc.) par les entreprises sont soumis à des obligations destinées à protéger la vie privée et les libertés individuelles des personnes dont les données sont collectées.

**Qu’entendons-nous pas données personnelles ?**

Il s'agit de toutes informations se rapportant à une personne physique : Individu qui possède une personnalité juridique et qui lui permet de conclure des actes juridiques identifiée ou identifiable, directement ou non, grâce à un ou plusieurs éléments permettant de le rattacher personnellement à une donnée.

C'est le cas par exemple d'un nom, d'un prénom, d'un numéro de téléphone, d'une adresse électronique, d'un numéro de carte d'identité et/ou de sécurité sociale, d'une adresse IP, d'une photo, d'un profil sur un réseau social.

Les règles de protection des données personnelles s'appliquent en cas de collecte, d'utilisation et de conservation quel que soit le support adopté (papier, numérique,).

**Qu’est ce que le traitements des données numériques ?**

Le traitement de données personnelles consiste en toute opération portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé (enregistrer, organiser, conserver, modifier, rapprocher avec d'autres données, transmettre, etc.…ces données). Pour mettre en œuvre le traitement, le professionnel doit, le plus souvent, recueillir le consentement de la personne dont les données sont collectées. Droits d'auteur : L'utilisation de contenus tels que des textes, des images, des vidéos ou des musiques sur un site web nécessite l'autorisation préalable de leurs auteurs ou détenteurs de droits. Il est donc important de s'assurer que tous les contenus externes utilisés sur le site internet de l'entreprise sont libres de droits ou ont fait l'objet d'une autorisation légale d'utilisation.

**Le droit d’utilisation des contenus externes :**

En France, l'utilisation de contenus externes (textes, images, vidéos, etc.) sur un site internet est soumise à des règles de droit et de propriété intellectuelle. Avant d'utiliser un contenu externe, il est important de s'assurer que celui-ci est libre de droit ou que l'on dispose des autorisations nécessaires pour son utilisation. En effet, toute utilisation non autorisée peut constituer une violation des droits d'auteur ou de la propriété intellectuelle de l'auteur du contenu. Pour cela il est possible d’obtenir des licences pour avoir les droits d'utilisation : Lorsque l'entreprise achète une licence pour utiliser des contenus protégés par le droit d'auteur, elle doit respecter les conditions d'utilisation précisées dans le contrat de licence. En cas de non-respect, elle peut être poursuivie en justice pour violation des droits d'auteur.

Il est également possible d’utiliser des contenus sous licence Creative Commons ou d'autres licences libres de droit ou encore utiliser des contenus tombés dans le domaine public.

Il est également important de noter que les contenus générés par les utilisateurs, tels que les commentaires ou les contributions à un forum, peuvent également être soumis aux règles de droit et de propriété intellectuelle. Il est donc recommandé de définir des règles claires pour l'utilisation de ces contenus par les utilisateurs et de s'assurer de leur conformité avec les lois en vigueur.

En résumé, l'utilisation de contenus externes sur un site internet est soumise à des règles de droit et de propriété intellectuelle en France. Il est important de s'assurer de disposer des autorisations nécessaires avant d'utiliser un contenu externe, sous peine de poursuites judiciaires et de dommages et intérêts. Les contenus générés par les utilisateurs sont également soumis à ces règles et il est recommandé de définir des règles claires pour leur utilisation.

**Mentions légales** : Le site internet de l'entreprise doit comporter des mentions légales indiquant notamment les coordonnées de l'entreprise, le nom du responsable de publication et les conditions d'utilisation du site internet. Les mentions légales sur un site internet sont des informations qui permettent d'identifier l'entreprise propriétaire du site, ainsi que les responsables de sa publication et de son contenu. Les mentions légales sont obligatoires en France en vertu de la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) du 21 juin 2004.

Les informations qui doivent obligatoirement figurer dans les mentions légales sont les suivantes :

* Le nom ou la raison sociale de l'entreprise
* L'adresse de l'entreprise (adresse postale et adresse e-mail)
* Le numéro de téléphone de l'entreprise
* Le nom du directeur de publication (ou du responsable de la rédaction)
* Les coordonnées de l'hébergeur du site (nom, adresse postale et adresse e-mail)
* Le numéro SIRET de l'entreprise (pour les entreprises soumises à l'obligation de s'immatriculer au registre du commerce et des sociétés)

Il est important que ces informations soient facilement accessibles sur le site internet, généralement dans une section dédiée intitulée "Mentions légales" ou "Mentions obligatoires".

De plus, si le site internet collecte des données personnelles des visiteurs (par exemple, via un formulaire de contact), il est également obligatoire de fournir une politique de confidentialité qui explique comment les données collectées sont utilisées, stockées et protégées.

Ces mentions légales sur un site internet en France permettent en résumé aux visiteurs de savoir qui est responsable de la publication et du contenu du site, ainsi que les moyens pour les contacter. La non-conformité aux obligations de mentions légales peut entraîner des sanctions, notamment des amendes et des poursuites judiciaires.

En somme, pour la présence en ligne d'une organisation au niveau légal en France, il est important de respecter les droits d'auteur et de propriété intellectuelle des contenus externes utilisés sur le site internet, de s'assurer que les licences et droits d'utilisation sont respectés, de vérifier la légalité des contenus avant de les utiliser, et de mentionner les informations légales obligatoires sur le site.

**Responsabilité** : L'entreprise est responsable des contenus externes qu'elle utilise sur son site internet. Elle doit donc vérifier la provenance et la légalité de ces contenus avant de les utiliser. En cas de litige, elle peut être tenue pour responsable et être poursuivie en justice.

* L'éditeur du site est responsable du contenu qu'il publie, c'est-à-dire des textes, images, vidéos ou tout autre type de contenu qui est affiché sur le site. Il doit s'assurer que le contenu est légal et ne viole pas les droits de tiers, tels que les droits d'auteur, de propriété intellectuelle ou de la personnalité. En cas de violation de ces droits, l'éditeur du site peut être poursuivi en justice et être tenu pour responsable.

L'éditeur est responsable de l'exactitude des informations publiées sur le site.

* L'hébergeur du site, quant à lui, est responsable de la disponibilité et de la sécurité du site. Il doit s'assurer que le site est accessible aux utilisateurs 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et qu'il est protégé contre les attaques informatiques telles que les piratages ou les virus. En cas de défaillance de l'hébergement, l'hébergeur peut être tenu pour responsable.

En vertu de la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN), l'hébergeur bénéficie d'un régime de responsabilité allégée, à condition qu'il respecte certaines obligations légales, notamment :

* Identifier clairement l'éditeur du site
* Supprimer rapidement tout contenu manifestement illicite signalé par un tiers
* Conserver les données de connexion des utilisateurs pour une durée limitée en cas de demande des autorités judiciaires

L'éditeur et l'hébergeur d'un site internet exercent des responsabilités différentes en matière de droit et de réglementation. L'éditeur est responsable du contenu publié sur le site, tandis que l'hébergeur est responsable de la disponibilité et de la sécurité du site. En cas de violation des obligations légales, les deux parties peuvent être poursuivies en justice et tenues pour responsables.

Sources :

* entreprendre.service-public.fr
* [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)
* [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)
* www.entreprises.gouv.fr/propriete-intellectuelle
* [www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Propriete-intellectuelle](http://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Propriete-intellectuelle)
* [www.inpi.fr/fr/comprendre-la-propriete-intellectuelle](http://www.inpi.fr/fr/comprendre-la-propriete-intellectuelle)
* [www.cnil.fr/fr/le-responsable-du-traitement-et-son-mandataire](http://www.cnil.fr/fr/le-responsable-du-traitement-et-son-mandataire)